



ZONE:	In 945
	<i>Industrielle</i>

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	c6	commerce artériel lourd	■											
		i1	entreprise à caractère technologique	■											
		i2	entreprise de transport, camionnage et distribution	■											
		i3	entreprise de la construction	■											
		i4	entreprise manufacturière et atelier de fabrication	■											
		i6	entreprise de traitement des matières premières		■										
		i7	entreprise des produits pétroliers en chimiques		■										
		p1	communautaire récréatif					■							
		u1	utilité publique légère						■						
LOGE- MENTS		Nombre de logements	min.	0	0	0									
		Nombre de logements	max.	0	0	0									
STRUCTURE / BÂT		Isolée		■	■										
		Jumelée													
		Contiguë													
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	2	--									
		Largeur minimum	(m)	7	7	--									
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	100	100	--									

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	4000	8000	--								
		Largeur minimum	(m)	50	50	--								
		Profondeur minimum	(m)	60	60	--								

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	10	15	--									
		Avant maximum	(m)	--	--	--									
		Latérale minimum	(m)	3	10	--									
		Total des deux latérales minimum	(m)	6	20	--									
		Arrière minimum	(m)	10	15	--									
		Espace naturel	(%)	--	--	--									
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,20	0,20	--									
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--									
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--										

DISPOSITIONS SPÉCIALES														

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	2009-U53	
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	2009-U54	
MISE À JOUR:		